

## COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
29/03/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Elena BARANSKI, Jean-Marc CARTE, Laurent BRUN

Pouvoirs : Elena BARANSKI à Patricia RAYNAUD, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Laurent BRUN à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Pascal RAYNAUD

---

**Convention pluriannuelle de partenariat d'objectifs et de moyens avec le centre social 1,2,3 Bocage  
01/01/2024 – 31/12/2027  
N°23/2024**

---

Monsieur le Maire informe que cette convention fait suite à l'obtention d'un agrément de la CAF pour le centre social au titre de la fonction d'animation globale et de coordination. La commune de Tronget a toujours eu la volonté de soutenir les actions d'animation et de service sur le territoire. La présente convention a pour objet de confirmer l'inscription du centre social dans une démarche projet, de définir un partenariat basé sur les objectifs concertés avec la Caisse d'Allocation Familiale entre la commune de Tronget et le centre social dans le cadre du projet social, de prévoir les moyens pour la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera annexée à la présente délibération.

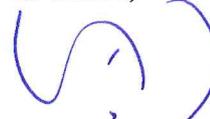
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **D'adopter la convention triennale de partenariat d'objectifs et de moyens avec le centre social 1,2,3 Bocage**
- **Autorise Monsieur le Maire, à signer cette dite convention.**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 10 avril 2024  
et publié le 10 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 10 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT

